



VENTE D'UN PAVILLON

Documents à fournir

ACQUEREUR

- ≈ Note sur l'état civil : copie du livret de famille/PACS – adresses – professions – téléphones – email
 - ≈ Copie recto-verso de la pièce d'identité ou du titre de séjour/carte de résident
 - ≈ Livret de famille/PACS si besoin (contrat de mariage le cas échéant)
 - ≈ Plan de financement si votre acquisition est liée à l'obtention d'un prêt :
 - ✓ montant minimum emprunté : €
 - ✓ durée maximum : ans
 - ✓ taux maximum hors assurance : % l'an
 - ≈ Un RIB daté et signé au dos
- Le jour de la signature de la promesse de vente, il y aura à verser : une provision sur frais de 550€, un dépôt de garantie représentant 10 % du prix de vente (par virement)

VENDEUR

- ≈ Note sur l'état civil : copie du livret de famille/PACS – adresses – professions – téléphones – email
- ≈ Copie recto-verso de la pièce d'identité ou du titre de séjour/carte de résident
- ≈ Livret de famille/PACS si besoin (contrat de mariage le cas échéant)
- ≈ RIB daté et signé au dos

Concernant le bien vendu

- ≈ Titre de propriété (les anciens titres le cas échéant)
- ≈ Prix de vente arrêté entre les deux parties: €
- ≈ Confirmation du montant du dépôt de garantie à verser par l'acquéreur à la signature de la promesse de vente (usage 5 à 10%)
- ≈ Copie de la dernière taxe foncière
- ≈ La liste détaillée et estimée article par article du mobilier éventuellement vendu (cuisine équipée par exemple)
- ≈ Fournir les autorisations administratives (déclaration de travaux exemptée de permis et/ou permis de construire, déclaration d'achèvement de travaux et certificat de conformité) le cas échéant, ainsi que la copie de l'attestation d'assurances dommage-ouvrage et décennale souscrite et/ou les factures des entreprises ayant réalisé lesdits travaux
- ≈ Si la construction est récente (moins de 10 ans), fournir le procès-verbal de réception établi à la remise des clefs et/ou un consuel



M^e Karine FONTANEL-FRIMAN et M^e Guillaume BALLOT

Notaires associés

Villeneuve le Roi - Ablon sur Seine - Orly

Un prêt est en cours sur le pavillon ?

≈ fournir le tableau d'amortissement avec les coordonnées de la banque

Le pavillon est-il votre résidence principale ?

≈ Oui

≈ Non

≈ Le bien est libre

≈ Le bien est libre depuis moins de 18 mois

- Fournir le congé délivré au locataire ou par le locataire si celui-ci a volontairement quitté les lieux.

≈ Le bien est occupé

- Fournir une copie du bail et la dernière quittance de loyer

Le pavillon est situé dans un lotissement ?

- Fournir le cahier des charges et les coordonnées du président de l'association syndicale avec le dernier appel de charge

Diagnostics (cf. tableau ci-joint) :

(vérifier dans votre acte d'acquisition la date de validité des diagnostics annexés pour les réutiliser à l'occasion de la revente)

Observations :



M^e Karine FONTANEL-FRIMAN et M^e Guillaume BALLOT

Notaires associés

Villeneuve le Roi - Ablon sur Seine - Orly

DIAGNOSTICS	DELAJ DE VALIDITE
≈ Amiante (permis de construire antérieur au 01/07/1997)	Illimité si conforme au décret du 12/12/2012
≈ Diagnostic de Performance Energétique	10 ans
≈ Electricité (si l'installation a plus de 15 ans)	3 ans
≈ Plomb - CREP (permis de construire antérieur au 01/01/1949)	1 an si positif, si négatif illimité (si diagnostic établie après le 01/02/2012)
≈ ERNMT - Etat des risques Naturels, Miniers et Technologiques	6 mois
≈ Gaz (si l'installation de plus de 15 ans)	3 ans
≈ Termites (si commune concernée)	6 mois

Rapport lié à l'assainissement : raccordement du pavillon au tout à l'égout :

* Concernant les communes de : ABLON SUR SEINE – ARCUEIL – ATHIS MONS – CACHAN – CHEVILLY LARUE – CHOISY LE ROI – FRESNES – GENTILLY – IVRY SUR SEINE – JUVISY SUR ORGE – L'HAY LES ROSES – LE KREMLIN BICETRE – MORANGIS – ORLY – PARAY VIEILLE POSTE – RUNGIS – SAVIGNY SUR ORGE – THIAIS – VALENTON – VILLEJUIF – VILLENEUVE LE ROI – VILLENEUVE SAINT GEORGES – VIRY CHATILLON – VITRY SUR SEINE

Procédure à suivre pour l'obtention du rapport :

- ≈ Faire appel à un diagnostiqueur privé pour l'établissement du diagnostic
- ≈ Une fois ledit diagnostic réceptionné par vos soins, l'envoyer à l'adresse suivante :
assainissement.certificatvente@grandorlyseinebievre.fr
- ≈ Le document de conformité ou non- conformité sera alors transmis sous 1 mois à l'adresse figurant dans le dossier

* Concernant les autres communes
Voir les services techniques de la mairie

30 avenue du Maréchal Joffre – BP 54 – 94290 Villeneuve le Roi
Tel. 01.49.61.94.39 – Fax : 01.49.61.99.72 / 56.74
office.villeneuve.le.roi@paris.notaires.fr